

GARANTIE TOITURE AUBIN INC.

- ✓ Les travaux effectués par l'équipe de Toitures Aubin inc. sont couverts pour la période indiquée en bas de page.
- ✓ La garantie Toitures Aubin inc. couvre la main d'œuvre uniquement. Les produits et matériaux sont couverts directement par la garantie du manufacturier.
- ✓ La date à laquelle débute la garantie est la date où Toitures Aubin inc. débute les travaux, mais la garantie n'est pas applicable tant que les travaux ne sont pas 100% finalisés. Il peut arriver que la toiture doive se faire en plusieurs étapes; la garantie est applicable seulement une fois les travaux terminés en totalité.
- ✓ Le client dégage Toitures Aubin inc. de sa responsabilité tant que les travaux ne sont pas terminés.
- ✓ La facture doit toujours être présentée comme preuve d'achat pour faire valoir le droit du client à la garantie.
- ✓ La valeur de la garantie se limite à la valeur du contrat. Le client dégage Toitures Aubin inc de toute responsabilité excédant cette valeur.
- ✓ Tous les matériaux utilisés lors des réparations ou installations effectuées par Toitures Aubin inc. doivent être fournis par des manufacturiers approuvés par ce dernier.
- ✓ Le client est responsable du déneigement adéquat de sa toiture. Dans le cas contraire, il s'expose à des risques d'infiltration d'eau en cas d'averses ou s'il y a des températures anormalement chaudes pendant la saison hivernale.
- ✓ Le client dégage Toitures Aubin inc. de sa responsabilité quant dommages causés par des catastrophes naturelles, incendies, agents mécaniques ou chimiques, vents violents, ou autres.
- ✓ Sur une toiture plate, le client dégage Toitures Aubin inc. de la responsabilité de l'eau qui peut rester sur le toit dû à une mauvaise pente dans la structure ou la composition existante de la toiture. Sur une toiture de bardeau, il n'y a aucune garantie sur les sections où la pente est inférieure à 4/12. Aucun dédommagement à cet effet ne sera recevable.
- ✓ La garantie de Toitures Aubin inc couvre seulement l'étendue des travaux effectués. Nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de l'étanchéité du prolongement d'un solin sous un revêtement extérieur ou sur de la maçonnerie. La responsabilité de Toitures Aubin inc. s'arrête là où le nouveau revêtement de toiture arrête et le client dégage Toitures Aubin inc de toute responsabilité au-delà de revêtement de toiture.
- ✓ La garantie s'applique exclusivement sur les travaux réalisés par Toitures Aubin inc. Le client dégage Toitures Aubin inc de sa garantie si quelconques modifications est effectuées par un tiers sur ou en partie sur les travaux réalisés par Toitures Aubin inc.
- ✓ Lorsque la toiture sert de surface à une utilisation seconde par le propriétaire, comme dans le cas des terrasses, toiture végétale, stationnement, pavé, etc, le client dégage Toitures Aubin inc. de la responsabilité de retirer ou de remettre lesdits éléments après ou pour l'installation de la toiture. Dans le cas où un entretien/réparation serait requis sur ce type de toiture (sous garantie ou non), il est également du ressort du propriétaire d'assumer les frais reliés au dégage de la toiture pour que notre équipe puisse faire les travaux nécessaires.
- ✓ Le client dégage Toitures Aubin inc. de toute responsabilité quant aux joints ou fissures qui apparaissent sur un bâtiment suite aux travaux de rénovation de toiture. Il est normal de voir de nouvelles fissures sur un revêtement de gypse, plâtre, ou autres, suite au retrait des charges des vieilles compositions de toiture versus les nouvelles technologies plus légères sur une structure de bâtiment ainsi qu'à cause des vibrations présentes lors de nos travaux.
- ✓ Il est de la responsabilité d'un architecte de calculer et valider la ventilation adéquate de votre toiture. Toitures Aubin n'est que l'installateur de la ventilation et le client dégage Toitures Aubin inc de toute responsabilité pour tout problème de ventilation et/ou condensation.
- ✓ La garantie applicable sur les toits en bardeau est valide seulement sur les toits ou sections toits avec une pente supérieure à 4/12.
- ✓ Le client dégage Toitures Aubin inc. de toute responsabilité quant à des dommages et/ou infiltrations d'eau causés par :
 - une mauvaise ventilation et/ou isolation (chaleur anormalement élevée dans l'entretoit) et/ou perte de chaleur (condensation) ;
 - la présence d'un ou de barrage de glace et/ou refoulement causé par de la glace ;
 - une cheminée fissurée, rouillée et/ou endommagée par le temps et les intempéries ;
 - la présence d'un puit de lumière ;
 - des averses et/ou des températures anormalement chaude pendant la saison hivernale ;
 - un entretien inapproprié ;
 - autres sources raisonnables pouvant nuire à la toiture ou à l'écoulement normal de l'eau.
- ✓ Après avoir effectué le revêtement de votre toiture, Toitures Aubin inc. vous recommande de faire vérifier votre entretoit par un expert en isolation/ventilation pour s'assurer de ne pas engendrer d'infiltrations reliés à des barrages de glace ou reliés à de la condensation.
- ✓ Il est de votre responsabilité de nous informer si des changements sont apportés aux ouvrages complémentaires à la toiture (ventilation, revêtement extérieur, isolation, plomberie, électricité, etc). De graves problématiques peuvent survenir si une toiture n'est pas ajustée conséquemment aux réels travaux exécutés par les tiers. Dans le cas où Toitures Aubin inc. n'est pas avisé de ces changements, le client dégage Toitures Aubin inc de sa responsabilité quant aux dommages que peuvent avoir causés les changements.
- ✓ Dans le cadre d'une toiture plate, Toitures Aubin inc. vous suggère fortement de faire vérifier les éléments de plomberie (événets et drains) après notre travail. Avec les années, les fixations et joints des tuyaux de plomberie peuvent s'être relâchés et lors de travaux majeurs comme la réfection de la toiture, des fissures peuvent être survenues. De plus, les drains peuvent aussi s'être bouchés partiellement avec des déchets organiques ou d'environnement. Le client dégage Toitures Aubin inc. de toute responsabilité quant à des infiltrations d'eau reliées à la plomberie des bâtiments. Nous recommandation également de faire installer des bagues d'étanchéité par un plombier entre le nouveau drain de cuivre installé et le tuyau de plomberie du bâtiment
- ✓ Des frais s'appliqueront pour tout appel de service non relié à la garantie des travaux réalisés par Toitures Aubin inc.